

Attestation sur l'honneur

Dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo cargo, d'un vélo pliant ou d'un vélo à assistance électrique

Je soussigné(e)

M Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Atteste que je suis bien acquéreur d'un vélo éligible à l'aide de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

Et je m'engage, dans le délai de trois ans à compter de la signature par les deux parties de la convention d'attribution :

- A ne percevoir de la CCMP, à titre individuel, qu'une seule aide à l'achat de vélo ;
- A apporter la preuve, si les services de la CCMP venaient à en faire la demande, que je suis bien en possession du vélo concerné par la présente demande d'aide ;
- Dans le cas où le vélo concerné par la présente demande d'aide viendrait à être vendu dans un délai de 3 ans à compter de la signature de la convention, à restituer l'intégralité de l'aide octroyée par la CCMP.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal ci-après reproduit.

Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375.000 euros d'amende ».

Fait à : le : / / 2020

Signature :

Document à joindre au formulaire de demande